



**Code de vie  
2025-2026**

## Interventions 2025-2026 (téléphones cellulaires)

**Règlement pour l'année scolaire 2025-2026 :** L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite en tous lieux sur le terrain et dans de l'établissement scolaire.

**Intervention :** Un élève qui ne respecte pas cette loi doit remettre son téléphone cellulaire à l'adulte qui est témoin. L'adulte doit remettre le téléphone cellulaire à l'intervalle. L'élève pourra récupérer son téléphone cellulaire à partir de 16h00. Tout élève qui refuse de remettre son téléphone cellulaire et/ou qui perturbe le groupe lors de l'intervention sera envoyé au local de retrait.

| Nombre d'interventions | Mesures disciplinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le téléphone cellulaire est confisqué et remis à l'intervalle ;</li> <li>▪ L'enseignant/l'adulte qui confisque le téléphone cellulaire est responsable d'aviser les parents via le portail Mozaïk et d'aviser l'intervenant de l'intervalle afin qu'il puisse comptabiliser les infractions.</li> <li>▪ L'élève pourra récupérer son téléphone cellulaire à partir de 16h00.</li> </ul>                                                                                                        |
| 2                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le téléphone cellulaire est confisqué et remis à l'intervalle ;</li> <li>▪ L'enseignant/l'adulte qui confisque le téléphone cellulaire est responsable d'aviser les parents via le portail Mozaïk et d'aviser l'intervenant de l'intervalle afin qu'il puisse comptabiliser les infractions.</li> <li>▪ La direction adjointe de l'école rencontre l'élève à 16h00.</li> <li>▪ L'élève pourra récupérer son téléphone cellulaire après la rencontre avec la direction adjointe.</li> </ul>     |
| 3                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le téléphone cellulaire est confisqué et remis à l'intervalle ;</li> <li>▪ L'enseignant qui confisque le téléphone cellulaire est responsable d'aviser les parents via le portail Mozaïk et d'aviser l'intervenant de l'intervalle afin qu'il puisse comptabiliser les infractions.</li> <li>▪ La direction adjointe de l'école rencontre les parents de l'élève ;</li> <li>▪ Les parents pourront récupérer le téléphone cellulaire après la rencontre avec la direction adjointe.</li> </ul> |
| +                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La direction adjointe conviendra d'une sanction spécifique.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## **ÉCOLE GUILLAUME-COUTURE**

---

### **RÈGLES DE VIE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

#### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

- Chaque élève a le droit d'étudier dans un environnement sécuritaire, respectueux et propice à l'apprentissage;
- Ces règles visent à garantir le bien-être de tous et le bon fonctionnement de l'établissement;
- Le respect de soi, des autres et de l'environnement scolaire est au cœur de notre code de vie.

#### **TENUE VESTIMENTAIRE**

##### ***Uniforme***

- Un vêtement avec le logo de l'école doit être porté en tout temps sur le terrain et à l'intérieur de l'école;
- Il est permis de porter un chandail supplémentaire sous l'uniforme;
- Les vêtements aux couleurs de l'école ne doivent subir aucune modification et être exempts d'inscriptions;
- Le pantalon doit couvrir les sous-vêtements;
- Les jupes et shorts doivent être à mi-cuisse ou plus longs;
- Pour le cours d'éducation physique, les élèves doivent obligatoirement se changer et porter les vêtements de sport à l'effigie des Corsaires.

##### ***Conséquences du non-respect***

- Le non-respect de la tenue vestimentaire entraîne une mention « retard » ;
- L'élève doit contacter ses parents pour trouver une solution;
- Exceptionnellement, un chandail pourra être prêté pour la journée (à rapporter au secrétariat ou au local Intervalle à 16h);
- Si la situation persiste, les parents seront contactés.

#### **EFFETS PERSONNELS**

##### ***À laisser dans le casier :***

- |                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Nourriture;</li><li>• Vêtements saisonniers et accessoires non utiles à l'apprentissage;</li><li>• Sac d'école ou sac à main;</li><li>• Produits en aérosol;</li><li>• Planche à roulettes;</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Trottinettes;</li><li>• Bottes d'hiver (des chaussures d'intérieur sont requises);</li><li>• Casquette;</li><li>• Tuque.</li></ul> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

##### ***Sacs à dos et casiers***

- Seul le sac pour le transport de l'ordinateur ou du Chromebook est autorisé en classe, contenant uniquement l'appareil et le matériel de la période ;
- Le casier est la propriété de l'école. L'élève en est responsable et doit le verrouiller en tout temps avec un cadenas ;
- L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

## OBJETS INTERDITS

- Cellulaire, écouteurs sans fil et montre intelligente;
- Bandeau au front ou au poignet;
- Bijoux risquant de blesser autrui ou à connotation violente ou incitant à la consommation;
- Armes blanches ou de chasse, matériel pornographique ou indécent;
- Pointeurs laser;
- Fusils à pétard et pétards.

*Tout objet non conforme sera saisi et remis à la direction.*

## SUBSTANCES CONTRÔLÉES

### *Stupéfiants et alcool*

- La possession, consommation ou vente d'alcool ou de stupéfiants entraînera un arrêt d'agir;
- Au retour, l'élève devra se conformer aux attentes de la direction pour réintégrer les cours;
- Le casier et les effets personnels pourront être fouillés;
- Selon l'infraction, la police pourra intervenir.

### *Boissons énergisantes*

- Les boissons énergisantes et autres substances de même nature (incluant les boissons contenant de la caféine) sont interdites.

### *Tabac et vapotage*

- En tout temps, il est interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de l'école et à l'intérieur des bâtiments;
- Le matériel de vapotage sera confisqué et les parents devront venir le récupérer;
- Le vapotage à l'intérieur de l'école entraînera des mesures disciplinaires supplémentaires.

#### **« Extrait de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage »**

##### **Lieux où il est interdit de fumer<sup>1</sup> :**

*« Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés suivants : les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement. [...] »*

*Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants : les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement visé par la Loi sur l'instruction publique [...] et qui dispense des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire ou secondaire. »*

##### **Ce qui est entendu par le mot « fumer »**

En plus de désigner l'usage de cigarette et de toute autre substance dont la fumée est inhalable, « fumer » vise également l'usage d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature.

<sup>1</sup> (chapitre L-6.2, 2015, chapitre 2,a.2 / chapitre 2.1,a.3)

## COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

### *Environnement sain et sécuritaire*

- Chaque élève est responsable de la propreté des lieux;
- L'usage d'un langage respectueux est exigé;
- Les déplacements doivent se faire en marchant et dans le calme;
- Les cages d'escalier doivent rester libres pendant les pauses et les dîners;
- La circulation sur les étages n'est permise qu'en cas de cours, récupération ou activité.

### *Intimidation et violence*

- Les gestes et propos d'intimidation et/ou de violence ne sont pas tolérés ;
- Des sanctions s'appliqueront selon la nature du geste, pouvant aller jusqu'à l'expulsion ;
- Des mesures réparatrices seront mises en place.

### *Signalement*

Si tu es victime ou témoin, tu dois dénoncer la situation :

- Auprès de n'importe quel adulte de l'école;
- Par courriel confidentiel à l'adresse de l'école ou d'un intervenant.



## INFORMATIQUE ET MATÉRIEL SCOLAIRE

### *Utilisation de l'informatique*

- La visite de sites pornographiques, de jeux violents ou jugés inappropriés est interdite;
- Le matériel informatique doit être respecté;
- Le Chromebook prêté par l'école est réservé aux usages pédagogiques;
- Les parents sont responsables de tout appareil prêté et des frais en cas de bris.

### *Agenda*

- L'agenda doit rester propre et conserver sa fonction principale;
- Le code de vie doit être signé par l'élève et le parent en début d'année;
- En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra s'en procurer un nouveau à ses frais;
- Toutes les pages doivent rester intactes pour conserver les traces de communication.

## ASSIDUITÉ ET RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

### *Absences*

- Les parents doivent signaler l'absence et son motif via Mozaïk le matin même;
- En cas de départ volontaire, les parents seront avisés et l'élève devra reprendre le temps perdu;
- L'élève est responsable de récupérer les notions et travaux manqués;
- Pour les voyages ou absences prévues, l'élève doit prendre entente avec ses enseignants;
- L'enseignant n'est pas tenu de fournir du travail à l'avance en cas d'absence ou de voyage.

### *Retards*

- L'élève doit être assis à son bureau au son de la deuxième cloche;
- L'oubli de matériel est considéré comme un retard non motivé;
- Tout retard est considéré comme étant non motivé jusqu'à la présentation d'un billet fait par un membre du personnel de l'école;
- Si un l'élève désire faire motiver son retard, il doit se présenter au secrétariat pour obtenir un billet;
- Des retards répétés entraîneront des sanctions.

### **Travaux et examens**

- L'élève est responsable de noter et respecter les échéanciers;
- Le non-respect des délais peut entraîner une convocation en reprise de temps;
- Le plagiat (incluant la possession du cellulaire pendant les examens) peut entraîner la note zéro au travail ou à l'évaluation (sauf avec autorisation de la part de la direction).

### **Absences aux examens sanctionnés (CSSDN ou du ministère de l'Éducation)**

Seuls quatre motifs sont acceptés :

- Maladie (avec billet médical pour les examens de fin d'année) ;
- Participation à une compétition d'envergure nationale ou internationale ;
- Présentation devant un tribunal ;
- Décès dans la famille.

### **MESURES D'ENCADREMENT**

En cas de non-respect des règles, diverses mesures peuvent être appliquées :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre avec l'élève;</li><li>• Perte de privilège;</li><li>• Feuille de route;</li><li>• Reprise de temps;</li><li>• Appel aux parents;</li><li>• Travaux supplémentaires;</li><li>• Contrat d'engagement;</li><li>• Rencontres avec les parents;</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'intervention;</li><li>• Retenue;</li><li>• Travaux communautaires;</li><li>• Suspension;</li><li>• Changement de groupe ou de pavillon;</li><li>• Réparation des bris matériels;</li><li>• Autres sanctions jugées appropriées par la direction.</li></ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

- Le chauffeur est le seul responsable à bord du véhicule;
- Les élèves doivent rester assis et calmes pour assurer la sécurité de tous;
- Le non-respect du règlement peut entraîner une suspension du transport;
- Tout acte d'intimidation verbale, physique ou psychologique est strictement interdit dans les transports scolaires :
  - Les témoins ou victimes d'intimidation doivent signaler rapidement la situation à un adulte responsable (chauffeur, surveillant, enseignant ou direction);
  - Les élèves impliqués dans des actes d'intimidation feront l'objet de mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire ou permanente du droit au transport scolaire;
  - La sécurité et le bien-être de tous les élèves durant le transport scolaire constituent une priorité pour l'établissement.

**J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_